

Été 2023

Numéro 162

*Le Petit*

# AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

LE DOSSIER > PAGES 14 ET 15

## Les aides de l'OPAH-RU en cœur de ville

[www.saint-aigulin.fr](http://www.saint-aigulin.fr)

P.13  
MEDADOM : UN  
MÉDECIN EN VIDÉO

P.18  
UN SAINT-AIGULINOIS  
MÉDAILLÉ OR ET ARGENT  
AUX CONCOURS MAF

P.23  
LES EUROCHESTRIES :  
DEUX CHŒURS SUÉDOIS



# ÉDITO

## **V**oilà l'été, j'aperçois le soleil...

Alors que la météo a jonglé entre soleil et pluie tout le mois de mai, l'herbe a poussé et nos services techniques ont couru après le temps pour tondre parce que s'il est une réalité c'est bien celle-là, l'herbe où qu'elle soit pousse en même temps sur l'ensemble de notre commune et nos agents eux, ne peuvent y être pour la tondre de la sorte. Heureusement la fauche raisonnée est là désormais ce qui permet au-delà de la planification et de la rationalisation des bords d'infrastructures d'améliorer la sécurité routière mais aussi de préserver voire restaurer la biodiversité ainsi que le cycle de vie des plantes fauchées et des espèces qui en dépendent. Les abords de route sont une chose, les abords de nos pistes forestières en sont une autre. Viendra le temps là encore.

Une fois à jour du côté de nos espaces verts qui ont nécessité de repasser par quelques petits investissements (débroussailleuse, taille haie...) c'est dans la perspective des festivités de ce début de printemps qui ont redémarré avec les besoins en tables, chaises et installation de tivolis que nos employés communaux ont œuvré. De la foire de printemps, aux marchés nocturnes de l'été, la mission est la même : venir en soutien des associations qui font vivre notre commune tout au long de l'année. Nous en profitons pour remercier les associations qui continuent de rassembler des bénévoles pour assister les services techniques pendant ces travaux de montage / démontage de tivolis notamment.

“ Différents chantiers vont se succéder d'ici la rentrée ”

Du côté des travaux, différents chantiers vont se succéder d'ici la rentrée : celui de l'implantation de bornes rétractables en contre-bas des gîtes de la Dronne, pour empêcher l'accès des véhicules motorisés à l'esplanade. Des éléments que nous avons pensé s'intégrer du mieux que l'on pouvait au paysage avec un seul objectif : laisser ce site le plus naturel qu'il soit.

Le coin d'espace vert du théâtre Tony Poncet accueillera bientôt une aire de jeux pour notre petite enfance. Le terrassement a été réalisé par une entreprise extérieure. Les employés communaux vont gérer le reste à commencer par l'implantation des jeux. L'un des enjeux de notre programme est la revitalisation, quoi de mieux de réintégrer de la jeunesse au cœur de notre centre-bourg !

Le muret du parking du complexe sportif (piscine, tennis, foot...) va se refaire une peau neuve entre maçonnerie et peinture pour accompagner du mieux qu'il le pourra le travail d'un artiste peintre retenu pour embellir les abords du complexe.

En parlant de la piscine, les éléments de réponse attendus du côté des subventions nous permettant désormais de nous projeter dans ce chantier d'envergure dont les appels d'offre vont pouvoir prochainement être lancés.

En attendant, c'est de la piscine de nos voisins dont nous pourrions profiter cet été mais soyez rassurés, là aussi nos agents communaux veillent ! L'occasion de saluer collectivement le travail réalisé par nos services et de souhaiter à Mickaëlle Mandard dernière arrivée de l'équipe une bonne intégration en vous remerciant par avance pour l'accueil que vous lui réserverez !

Bel été à toutes et tous !

Yves REGNIER  
Adjoint au Maire

# SOMMAIRE



## N°162

Bulletin Municipal d'Informations  
de la mairie de Saint-Aigulin  
1 rue Victor Hugo  
17360 SAINT-AIGULIN  
Tél. : 05.46.04.80.16  
Fax : 05.46.04.88.13

### Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Fermée le samedi

### Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

### Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr  
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

### Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

### Rédaction :

Anne Dribault

### Comité de lecture :

Charline Carré  
Hélène Legendre  
Claude Garnier

### Maquette, mise en page

### et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

### Crédits photos :

Couverture : ASA  
Dépôt légal : n°1217 à parution

### Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les  
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,  
contactez le service informa-  
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger  
sur le site de la mairie :  
**www.saint-aigulin.fr**  
ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les  
personnes qui ont collaboré à  
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés  
à cette brochure, des erreurs  
ont pu se glisser, merci de bien  
vouloir nous en excuser. Sous  
réserve d'erreurs typogra-  
phiques.

*En fonction des impératifs  
communaux, (délai, espaces  
disponibles, etc.) le rédacteur  
en chef se réserve le droit de  
modifier, raccourcir, ou ne pas  
publier, les textes qui lui  
parviennent.*

**Parution du prochain  
numéro : octobre 2023**



## 4 NOTRE COMMUNE

Résumés des Conseils Municipaux :  
- Séances du 9 mars, 4 avril et 11 mai  
Les CMJ anime une chasse aux œufs  
MEDADOM : un médecin en vidéo  
Devenir accueillant familial  
OPAH-RU : Prêts, partez !



## 14 DOSSIER

Environnement :  
- STOP aux incivilités au quotidien !  
- Obligations légales de débroussaillage



## 16 VIE LOCALE

Cérémonie du 8 mai - Centre de secours  
Bourse des VW 2023  
Un Saint-aigulinois médaillé or et argent au MAF 2023  
Opération Saint-Aigulin propre  
Une nouvelle diététicienne nutritionniste D.E.  
L'Alliance Saint-Aigulinoise en fête tout l'été !  
École élémentaire - Tour de France - Eurochestreries



## 24 VIE ASSOCIATIVE

Rockscool-AMSA  
Amicale des Sapeurs Pompiers - ACL  
La Boule aigulinoise - Karaté Club  
Majorettes de Saint-Aigulin - Futsal  
Pas et Galop - Comité des fêtes  
Club de Natation - Amicale des Pêcheurs  
Tennis club - ARHSA - AIPE du Collège

26 **VIE PRATIQUE**

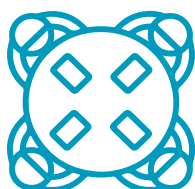
27 **AGENDA**

## VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

**PERMANENCES DU MAIRE** sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**  
■ Brigitte QUANTIN

**PERMANENCES DES ADJOINTS** sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**  
■ Christophe BONNIN  
■ Anne DRIBAUT  
■ Yves REIGNER

**DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS** sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**  
■ Dany CELLIER  
■ Jacques JULLIEN  
■ Patrice PELET  
■ Philippe PERNA  
■ Jacky GARD



### Séance du 9 mars 2023

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

#### OBJET : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022

##### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 pour le Budget Principal, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Après en avoir délibéré**, et statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2022, à l'unanimité :

– **Approuve** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour le Budget Principal de l'exercice 2022

– **Déclare** que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote.

##### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités

Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Patrick TISSEUIL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal, dressé par le comptable ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

– **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	1 504 778,81 €	RECETTES	2 484 580,37 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	979 801,56 €		
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	803 105,68 €	RECETTES	668 651,24 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	- 134 454,44 €		

– **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

– **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINIS-

#### TRATIF DU BUDGET ANNEXE LES BARAILS D'AIGULIN 2022

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote.

##### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire

## 05 DANS VOTRE COMMUNE

### Séance du 9 mars 2023 (suite)

pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte

administratif et du compte de gestion ;  
Considérant que M. Patrick TISSEUIL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe Les Barails d'Aigulin, dressé par

le comptable ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :  
– **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Les Barails d'Aigulin, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE DES BARAILS D'AIGULIN			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	72 103,15 €	RECETTES	123 790,43 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	51 687,28 €		
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	11 935,68 €	RECETTES	7 651,08 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	- 4 284,60 €		

– **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

– **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG 2022

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte

administratif et du compte de gestion ;  
Considérant que M. Patrick TISSEUIL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe Centre Bourg, dressé par le comptable ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :  
– **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Centre Bourg, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	32 026,70 €	RECETTES	110 220,52 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	78 026,70 €		
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	949 126,71 €	RECETTES	800 965,02 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	- 148 161,69 €		

– **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

– **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS 2022

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote.

**Le Conseil Municipal,**

#### LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame le

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le rapport de Madame le

Maire,  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	18 745,48 €	RECETTES	12 698,31 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	- 6047,17 €		
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	171 892,69 €	RECETTES	0,00 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	- 171 892,69 €		

### Séance du 9 mars 2023 (suite)

les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Patrick TISSEUIL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement Les Grands Champs, dressé par le comptable ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

– **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement Les Grands Champs, lequel peut se résumer de la manière suivante : (voir tableau page précédente).

– **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

– **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **OBJET : RÉVISION DU PLU : DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MUTUALISATION DES ÉTUDES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a choisi de prescrire la révision d'un Plan Local d'Urbanisme, afin de se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Saintonge (SCoT) et les dispositions législatives en matière d'aménagement du territoire.

La Communauté de Communes de la Haute Saintonge a réalisé un groupement de commandes pour l'élaboration des PLU sur l'ensemble du territoire, auquel la Commune a adhéré.

Ce groupement de commande prend la forme d'un marché d'allotissement de six lots, correspondant aux six espaces de vie définis par le SCoT.

A l'issue de la passation des marchés, un prestataire unique a été désigné par espace de vie et il a offert la possibilité aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs études.

Les Communes doivent indiquer avec qui elles souhaitent mutualiser leurs études et délibérer pour formaliser cette association.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°57\_2022 du 03 octobre 2022 pour prescrire la révision du PLU,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°83/2022 du 30 septembre 2022 portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°70\_2022 du 11 octobre 2022 pour adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration des PLU, mené par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge,

Vu la Commission d'Appel d'Offres du 30 janvier 2023 désignant les bureaux d'études mandataires des lots suivants :

– Lots 1 et 2 : Hurban Hymns – 17 Saint

Sauvant

– Lots 3, 4, 5, et 6 : CITTANOVA – 44 Nantes  
Considérant les Synergies et les enjeux que la Commune partage avec :

– La Barde

– Saint-Martin de Coux

– Boscammant

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

– **Approuve** la mutualisation des études dans le cadre de la révision du PLU avec les Communes de La Barde, Saint-Martin de Coux et Boscammant.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.



#### **OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : ASSERMENTATION DE DEUX AGENTS ASVP**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'utilité de nommer deux agents de la Commune, en qualité d'Agent de Surveillance de la Voie Publique. Cette nomination permettrait à ces deux agents, entre autres, de constater les infractions commises sur le territoire de la Commune, et de verbaliser le cas échéant.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

– **Approuve** la décision d'assermenter deux agents ASVP sur la Commune.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

#### **OBJET : DOMAINE PUBLIC : CONVENTION D'UTILISATION ET D'ANIMATION DU SKATE PARK DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 09 février 2023 par lequel il sollicite une subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un Skate Park.

Pour compléter cette demande, il est obligatoire de conventionner avec une ou des associations et un ou des établissements scolaires afin de présenter des garanties d'utilisation et d'animation du site.

Un planning d'utilisation doit alors prévoir des

créneaux d'utilisation pour ces établissements, et des créneaux d'utilisation libre.

Après contact, le Club de Football et l'école élémentaire Jean Ferrat ont donné leur accord pour la signature de cette convention. D'autres associations ou établissements pourront ultérieurement signer cette convention.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

– **Approuve** la convention d'utilisation et d'animation du Skate Park

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

#### **OBJET : CONSULTATION : AVIS RELATIF AU PROJET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOI SUR L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA DRONNE AVAL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique pour le projet de déclaration d'intérêt général (DIG) loi sur l'eau du bassin versant de la Dronne Aval, qui se déroule du 27 février au 28 mars 2023, et porté par le SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant) Dronne Aval.

Ce syndicat a souhaité lancer une étude globale de bassin versant à l'échelle de la Dronne et de ses affluents se trouvant sur douze communes dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique.

La définition d'un plan pluriannuel de gestion (PPG), document de gestion et de planification pluriannuelle, donne une vision cohérente et structurée des actions à réaliser.

Les actions planifiées permettront de répondre à des enjeux d'intérêt général.

Cinq grands enjeux ont ainsi été définis :

– L'amélioration et la valorisation du milieu aquatique et rivulaire

– L'amélioration de la qualité de l'eau

– La gestion quantitative de la ressource en eau

– La sécurité des biens publics et des personnes

– Le maintien des activités économiques pouvant interagir avec les cours d'eau.

Après exposé et débat, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

– **Donne** un avis favorable au projet de déclaration d'intérêt général (DIG) loi sur l'eau du bassin versant de la Dronne Aval, porté par le SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant) Dronne Aval.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

#### **OBJET : CRÉATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE**

## Séance du 9 mars 2023 (suite)

**PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

**VU** le Code de sécurité intérieure, et notamment les articles L.132-4 et suivantes et D.132-7 et suivants ;

**CONSIDÉRANT** qu'une augmentation des atteintes aux personnes et aux biens a été constatée sur les communes du canton des Trois Monts. Il apparaît que le nombre de violences intrafamiliales est l'un des plus élevés au niveau de département de la Charente-Maritime.

Il apparaît nécessaire de mettre en place et d'engager une politique de sécurité et de prévention des actes de délinquance et de violence envers la population.

Depuis désormais plusieurs mois, les communes du canton ont entamé des discussions visant à créer un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), en partenariat avec les services de l'État (notamment la sous-préfecture et le Procureur de la République).

Le CISPD est une instance intercommunale autour de laquelle sont mobilisés les institutions et les organismes publics et privés concernés par la lutte contre l'insécurité et la délinquance. Ce Conseil constituera le cadre privilégié des échanges d'informations et des collaborations entre l'ensemble des membres. Il aura notamment comme mission de :

- Favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés ;
- Encourager et développer les initiatives en

matière de prévention et d'aide aux victimes ;

- Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ;

- Mobiliser des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive ;

- Récueillir des informations régulières et documentées sur la situation du territoire.

Le CISPD est composé du Préfet, du Procureur de la République, de la Présidente du Département, et des Maires des communes membres ou de leurs représentants. Il pourra également intégrer des représentants des services de l'Etat et des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

La présidence du CISPD sera assurée par une personne désignée par une des communes membres. La gouvernance du CISPD sera par ailleurs fixée par un règlement intérieur qui définira les règles de fonctionnement de cette instance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** :

- La création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- L'intégration de la commune de Saint-Aigulin au sein du futur Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de

la délinquance ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**OBJET : PROCÉDURE COMMUNALE RELATIVE AUX DEMANDES DE TRAVAUX DE BUSAGE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les demandes régulières d'administrés concernant la prise en charge des frais liés aux travaux de busage.

Elle rappelle que si la Commune doit assurer l'entretien des fossés communaux, aucune obligation n'existe de procéder au busage des fossés à la demande des administrés, à ses frais.

Devant la recrudescence de ces demandes, et dans le but de réglementer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer qu'à l'avenir, les travaux de busage seront à la charge des administrés qui en font la demande, et qu'il leur appartient de procéder à la réalisation des travaux.

Dans des cas exceptionnels, étudiés au cas par cas au regard de l'intérêt général, la Commune pourra intervenir dans le cadre de ces travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **Approuve** la procédure relative aux demandes de travaux de busage telle que définie ci-dessus

- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

## Séance du 4 avril 2023

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de voter les taux d'imposition.

Cette année, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux par rapport aux taux d'imposition 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 par rapport aux taux 2022.

- **Fixe** les taux des taxes comme suit :

	BASES PRÉVISIONNELLES 2023	TAUX 2022	TAUX 2023	PRODUIT FISCAL ATTENDU
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	1 921 000	40,70	40,70	781 847
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	72 500	56,05	56,05	40 636
TAXE HABITATION	272 867	17,72	17,72	48 352
CFE	168 700	24,08	24,08	40 623
<b>TOTAL</b>				<b>911 458</b>

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire présente au Conseil

Municipal le budget primitif 2023 du Budget Principal, présenté en Commission des Finances le 23 mars 2023, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 875 447,12 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 2 454 067,87 €

## Séance du 4 avril 2023 (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le budget primitif 2023 du Budget Principal arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

2 875 447,12 €

Dépenses et recettes d'investissement :

2 454 067,87 €

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE LES BARAILS D'AIGULIN**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 du Budget Annexe les Barails d'Aigulin, présenté en Commission des Finances le 23 mars 2023, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

135 402,68 €

Dépenses et recettes d'investissement :

63 284,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le budget primitif 2023 du Budget annexe les Barails d'Aigulin arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

135 402,68 €

Dépenses et recettes d'investissement :

63 284,60 €

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE**

**CENTRE BOURG**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 du Budget Annexe Centre Bourg, présenté en Commission des Finances le 23 mars 2023, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

80 600,00 €

Dépenses et recettes d'investissement :

407 193,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le budget primitif 2023 du Budget annexe Centre Bourg arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

80 600,00 €

Dépenses et recettes d'investissement :

407 193,82 €

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs, présenté en Commission des Finances le 23 mars 2023, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

2 708 049,19 €

Dépenses et recettes d'investissement :

2 867 351,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le budget primitif 2023 du Budget annexe Lotissement les Grands Champs arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

2 708 049,19 €

Dépenses et recettes d'investissement :

2 867 351,19 €

**OBJET : P.V.D. : DÉLIBÉRATION RELATIVE AU LANCEMENT ET AU FINANCEMENT DE L'ÉTUDE DE REQUALIFICATION DES PLACES MERMOZ, DE LA VICTOIRE ET DE VERDUN**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune de Saint-Aigulin est engagée dans une démarche de revitalisation et a été labellisée Petite Ville de Demain par l'État. Elle a réalisé un plan guide de revitalisation et souhaite mettre en œuvre le programme d'actions prévu.

L'un des premiers projets à lancer concerne la requalification des places Mermoz et Victoire/Verdun. La commune peut bénéficier d'une prestation de la part de la SEMDAS afin de préciser le projet.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de solliciter la SEMDAS en vue de conduire cette étude, et de solliciter les financements selon le plan suivant :

TYPE DE DÉPENSES	MONTANT HT	TYPE DE RECETTES	MONTANT HT
PRESTATION D'ÉTUDE	32 240 €	BANQUE DES TERRITOIRES 50%	16 120 €
		DÉPART. DE CHARENTE MARITIME 30%	9 672 €
		AUTOFINANCEMENT 20%	6 448 €
TOTAL	32 240 €	TOTAL	32 240 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le projet d'étude préalable à la requalification de la place des tilleuls et du marché,

– **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

– **Sollicite** des financements à hauteur de 80 % pour cette opération (Banque des Territoires et Département de Charente Maritime),

– **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

**OBJET : P.V.D. : DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH – RU)**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de la Haute Saintonge,

la Communauté de communes a lancé fin 2021 une étude pré-opérationnelle. L'étude visait à objectiver les besoins et les enjeux, ainsi qu'à identifier les leviers mobilisables afin de qualifier le parc privé, lutter contre les logements vacants et renforcer l'attractivité du territoire.

Les orientations suivantes ont ainsi été identifiées pour l'ensemble du territoire :

1. Identifier et résoudre les cas de logements indignes ou très dégradés
2. Soutenir les rénovations énergétiques des logements
3. Revitaliser le territoire, et notamment les centralités

Ainsi, sur le territoire de la Commune de Saint-Aigulin, en complément du dispositif d'OPAH de droit commun, la commune souhaite mettre en place un périmètre Renouvellement Urbain permettant de répondre de manière renforcée aux problématiques du centre-ville. Il s'agit de

renforcer l'action publique sur le secteur RU de la commune dans une logique de requalification globale. L'effort incitatif est concentré sur le financement de travaux lourds pour réhabiliter des logements vacants, indignes ou dégradés, pour les propriétaires bailleurs sans condition de ressources ou pour les propriétaires occupants sous condition de ressources. L'OPAH Renouvellement Urbain permet également, lorsque le cadre incitatif montre ses limites, de recourir à des outils coercitifs (traitement de l'insalubrité, démolitions, actions foncières, déclarations d'utilité publique...)

La réussite de cette OPAH RU est conditionnée à un engagement financier de la commune de Saint-Aigulin aux côtés de l'ANAH, de la Communauté de communes et des partenaires de l'opération. Cet engagement financier se matérialise par la signature de la convention de mise en œuvre de l'OPAH RU, et par l'attribution de subventions complémentaires par la



## Séance du 4 avril 2023 (suite)

commune dans le périmètre Renouvellement Urbain ci-dessous : Et selon les modalités suivantes :



Au sein du périmètre d'intervention de l'OPAH-RU :

- Une aide de 2000 € par propriétaire pour la sortie de vacance, en corrélation avec l'attribution d'une subvention ANAH et de la CCHS ;
- Une aide de 2000 € par propriétaire pour des

travaux de ravalement de façade.

En dehors du périmètre d'intervention de l'OPAH-RU :

- Une aide de 2000 € par propriétaire pour la sortie de vacance, en complément de l'ANAH. Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la commune de Saint-Aigulin

durant l'opération est de 30 000 €, selon l'échéancier suivant :

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la commune de Saint-Aigulin pour le périmètre de l'OPAH-RU est de 90 000 €, selon l'échéancier suivant :

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	ANNÉE 5	ANNÉE 6	TOTAL
<b>SORTIE DE VACANCE</b>	4 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €	40 000 €
<b>RAVALEMENT DE FAÇADE</b>	5 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	50 000 €
<b>TOTAL</b>	9 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	9 000 €	90 000 €

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la commune de Saint-Aigulin en dehors du périmètre de l'OPAH-RU est de 60 000 €, selon l'échéancier suivant :

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	ANNÉE 5	ANNÉE 6	TOTAL
<b>SORTIE DE VACANCE</b>	6 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €	60 000 €
<b>TOTAL</b>	6 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €	60 000 €

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal :

- D'engager une OPAH RU sur le périmètre identifié par l'étude pré-opérationnelle pour une durée de 5 années, sur 6 années

calendaires

- De donner pouvoir à Mme la Maire pour signer toutes les pièces administratives et financières relatives à la procédure d'OPAH, notamment la convention d'opération dont le projet figure en annexe et définissant les

engagements réciproques de l'État, de l'ANAH, de la Communauté de communes et des partenaires

- D'inscrire aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires

### Séance du 4 avril 2023 (suite)

aux propriétaires privés, pour un montant prévisionnel de 150 000 € pour la durée de l'opération selon les modalités déterminées dans le projet de convention

- De mettre à la disposition du public en mairie pendant un mois le projet de convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :**

- **D'engager** une OPAH RU sur le périmètre identifié par l'étude pré-opérationnelle pour une durée de 5 années, sur 6 années calendaires

- **De donner** pouvoir à Mme la Maire pour signer toutes les pièces administratives et financières relatives à la procédure d'OPAH, notamment la convention d'opération dont le projet figure en annexe et définissant les engagements réciproques de l'État, de l'ANAH, de la Communauté de communes et des partenaires

- **D'inscrire** aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires aux propriétaires privés, pour un montant

prévisionnel de 150 000 € pour la durée de l'opération selon les modalités déterminées dans le projet de convention

- **De mettre** à la disposition du public en mairie pendant un mois le projet de convention.

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PROXIMITÉ 2022-2026 CONCLU ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-SAINTONGE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de proximité 2022-2026 du Territoire de la Haute Saintonge.

Ce contrat a pour objectif de créer un bloc d'actions au service des territoires, intégrant les grands axes de la politique départementale en adéquation avec ceux des communes et de leur groupement, à savoir :

- Renforcer l'attractivité du territoire

- Œuvrer pour maintenir et améliorer les services publics

- Accompagner les transitions énergétiques et écologiques

En termes financiers, cela se traduit par la mobilisation des règlements départementaux d'aides aux petites communes, dans le cadre des fonds d'aides aux communes et des projets structurants des intercommunalités.

Après cette présentation, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation et l'autorisation de signer ce contrat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet de contrat de proximité 2022-2026 du Territoire de la Haute Saintonge, passé entre le Département, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge et les Communes

- **Autorise** Madame le Maire à signer le Contrat de Proximité 2022-2026 Territoire Haute-Saintonge.

### Séance du 11 mai 2023

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : INTÉGRATION D'UN AGENT ADMINISTRATIF PAR VOIE DE MUTATION**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au départ en retraite de Mme Véronique BOUAZA, la Commune a recruté par voie contractuelle Mme Sylvie FARZY, pour une durée de six mois.

Le travail de Mme FARZY donnant entière satisfaction, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de l'intégrer aux effectifs de la Commune, par voie de mutation, à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Accepte** l'intégration de Mme Sylvie FARZY, agent Administratif Territorial, aux effectifs de la Commune, par voie de mutation, à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code

Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de l'ouverture saisonnière de la piscine, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L.332-23,2° du Code Général de la Fonction Publique, du 15 juin 2023 au 31 août 2023, indice brut 452, indice majoré 396.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte :**

**Article 1 :** De créer un emploi non permanent de Maître-Nageur Sauveteur pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, du 15 juin 2023 au 31 août 2023.

**Article 2 :** Que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, Indice Brut 452, indice majoré

396.

**Article 3 :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 juin 2023.

**Article 4 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**OBJET : FINANCES : PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE MONTGUYON POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE SAINT-AIGULIN DANS LES CLASSES ULIS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'établissement scolaire de secteur pour l'accueil des enfants en classe ULIS se situe au sein de l'école élémentaire de Montguyon.

Une enfant de Saint-Aigulin est inscrite en classe ULIS à Montguyon.

Le montant de la participation s'élève à 800 € par enfant.

La participation pour l'année scolaire 2022-2023 pour la Commune de Saint-Aigulin s'élève à 800 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de participer à l'accueil des enfants de Saint-Aigulin à l'École de Montguyon pour les classes ULIS

- **Dit** que la participation de la Commune pour

## 11 DANS VOTRE COMMUNE

### Séance du 11 mai 2023 (suite)

l'année scolaire 2022 – 2023 s'élève à 800 € (huit cent euros)

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

#### **OBJET : TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU PLUVIAL AU LIEU-DIT LE MUD**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la situation du réseau d'eaux pluviales au lieu-dit Le Mud à Saint-Aigulin, et rappelle que la gestion du réseau d'eaux pluviales est une compétence communale.

Aujourd'hui les eaux pluviales provenant d'un fossé traversent une parcelle privée, appartenant à M. Philippe LAVOIX, pour se jeter dans une mare, en passant sous le hangar présent sur cette parcelle. M. LAVOIX souhaiterait que la Commune procède à la canalisation des eaux afin de les raccorder au réseau d'eaux pluviales.

Le montant des travaux a été estimé à 1.995,44 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil

Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à la majorité :

1 Abstention (Jacky GARD)

18 voix pour

– **Approuve** les travaux de canalisation des eaux pluviales au lieu-dit le Mud, pour un montant de travaux estimé à 1.995,44 € HT.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

#### **OBJET : INTERCOMMUNALITÉ : DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION D'ORGANISATION DES 12H DE BALADE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE SAINTONGE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Haute Saintonge organise sa dixième édition des 12h de balades à la découverte de la Haute

Saintonge le dimanche 2 juillet prochain à Saint-Aigulin.

Il s'agit d'une randonnée pédestre ouverte au public, gratuite, sur un parcours balisé de 44 km avec plusieurs étapes intermédiaires. Le circuit emprunte la voie publique et les chemins ruraux, sans véhicule motorisé.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser cette manifestation sur le territoire communal, et d'autoriser les agents de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, organisatrice de la manifestation, à baliser les circuits.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

– **Autorise** l'organisation de l'animation « 12 heures de balades à la découverte de la Haute-Saintonge »

– **Autorise** le balisage qui sera effectué par les agents de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### CMJ : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

## Le CMJ anime une chasse aux œufs



**Le samedi 8 avril, à l'occasion des fêtes de Pâques, les jeunes élus municipaux de Saint-Aigulin ont organisé pour la deuxième année consécutive une chasse aux œufs. Ils étaient secondés par quelques conseillers municipaux adultes.**

Une centaine d'enfants ont investi les jardins du théâtre Tony Poncet, véritable écrin de verdure bien entretenu par les employés communaux.

Deux espaces avaient été préparés suivant l'âge des petits aventuriers : l'un pour les moins de 6 ans et l'autre pour les plus grands jusqu'à 12 ans. Les œufs multicolores égayaient les pelouses et les massifs.



Ceux en « or », en « argent » ou bien en « bronze », très convoités, donnaient droit à une récompense chocolatée plus conséquente mais tous les jeunes chercheurs furent récompensés.

Cerise sur le gâteau, petits et grands ont pu profiter d'un soleil radieux qui inondait cette matinée de ses chauds rayons rendant la fête encore plus réussie.

Merci à tous pour cette superbe matinée où tout le monde a pu passer un agréable moment de convivialité. Félicitation aux jeunes élus organisateurs pour cette belle manifestation.

Jacques Jullien,  
Elu référent du CMJ de Saint-Aigulin

**SANTÉ**

# MEDADOM : Un médecin en vidéo

**Avez-vous déjà imaginé consulter un médecin depuis votre pharmacie ou dans votre mairie sans rendez-vous ?**

C'est aujourd'hui possible avec un concept innovant proposé par les bornes et les cabines de téléconsultation médicale MEDADOM. Grâce aux dispositifs connectés dont elles sont pourvues, le diagnostic du médecin est affiné et le patient peut être accompagné si besoin.

- Accédez à une Consultation en Ligne par Vidéo avec un Médecin de votre Territoire.
- Pour toute la Famille.
- Echanges et Données Sécurisées.
- Diagnostic Médical 7j/7.
- Tiers payant. Espace Sécurisé.
- Consultation Vidéo sans RDV.

**MEDADOM** se connecter, se soigner.

**ICI**  
**TÉLÉCONSULTEZ UN MÉDECIN**

Munissez-vous de votre carte vitale et de votre carte bancaire  
Disponible sans rendez-vous  
Prise en charge par l'Assurance Maladie  
Tiers payant accepté  
Ordonnance délivrée si nécessaire

**POURQUOI TÉLÉCONSULTER ?**  
**LES CAS D'USAGES COURANTS**

- Otite / Bouchon d'oreille
- Infection urinaire / Cystite
- Affections ophtalmiques légères
- Renouvellement d'ordonnance

medadom.com

**VOUS CHERCHEZ UN MÉTIER SOLIDAIRE**

**ET VOUS AVEZ DU TEMPS À CONSACRER AUX AUTRES ?**

Avec le Département de la Charente-Maritime, **comme Marie-France, devenez accueillant familial** et ouvrez votre porte à une personne âgée ou une personne handicapée.

+ d'infos au 05 46 31 73 36  
da-esms@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr

la Charente Maritime

**SOLIDARITÉ**

# Devenir accueillant familial

**Vous cherchez un métier solidaire ? Vous avez du temps à consacrer aux autres ? Vous souhaitez travailler chez vous ? Vous appréciez les échanges et le partage avec les personnes âgées ou handicapées ? Vous êtes propriétaire ou locataire d'un logement avec une ou plusieurs pièces libres et adaptées ? Vous pouvez devenir accueillant familial.**

L'accueil familial consiste pour un particulier ou un couple, agréé par la Présidente du Département, à accueillir à son domicile et à titre onéreux, une ou plusieurs personnes âgées ou handicapées. Il assure divers services dont l'hébergement et l'entretien, dans la limite de trois personnes hébergées.

**Si vous êtes intéressé par ce métier solidaire à domicile, contactez les services du Département au 05.46.31.73.36 ou 05.46.31.73.32 da-esms@charente-maritime.fr.**

## OPAH-RU

# 1<sup>er</sup> juillet 2023 : A vos travaux, prêts ?... Partez !



Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, notre Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) prendra son envol pour financer les propriétaires bailleurs ou occupants – sous conditions de ressources – pour répondre aux objectifs suivants :

- Développer et améliorer le parc de logements locatifs
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées :
- Identifier et résoudre les cas de logements indignes ou très dégradés ;
- Soutenir les rénovations énergétiques des logements

A travers un programme ambitieux de rénovation de l'habitat de plus de 2 415 000€ porté sur 5 années, la Communauté de Communes de Haute Saintonge met l'accent sur sa stratégie de revitalisation de territoire en demandant notamment aux centralités reconnues Petites Villes de Demain – comme c'est le cas pour notre commune – d'abonder financièrement cette enveloppe.

### Exemples d'aides attribuées par la Communauté de Communes :

#### • Pour les propriétaires occupants (sous conditions de ressources)

- 500, 1000 ou 1 500€ pour un gain énergétique supérieur à 35,40 et 50% en complément d'une aide de l'ANAH (Agence Nationale d'amélioration de l'habitat) au titre de la lutte contre la précarité énergétique ;
- 3 000€ en complément d'une aide de l'ANAH pour les logements indignes ou très dégradés ;
- 1 500€ en complément d'une aide de l'ANAH pour l'accession à la propriété d'un logement vacant depuis plus d'un an ;
- 1 000€ en complément d'une aide de l'ANAH pour l'autonomie en absence de financement d'une caisse de retraite ;
- 2 000€ pour toute production d'énergie locale (géothermie PAC eau/eau, système solaire combiné ou photovoltaïque de maximum 9kWc)

#### • Pour les propriétaires bailleurs d'un logement conventionné

- 3 000€ par logement locatif si la rénovation permet un gain énergétique de 50% minimum
- 3 000€ par logement s'il est vacant depuis plus d'un an
- 2 000€ pour toute production d'énergie locale (géothermie PAC eau/eau, système solaire combiné ou photovoltaïque de maximum 9kWc)

### Un programme abondé financièrement par la commune de Saint-Aigulin au titre de sa stratégie de revitalisation

Le conseil municipal de la commune de Saint-Aigulin a donc consenti à attribuer des aides complémentaires sur deux axes particuliers :

- **La sortie de vacance** afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché un bien qui était vacant, peu importe où se situe le bien sur l'ensemble de la commune ;
- **La rénovation des façades.** Sur ce point particulier, un périmètre du centre-bourg (avenue Georges Clémenceau / Rue Victor Hugo) a été défini. C'est sur ce périmètre que le volet RU (revitalisation urbaine) de notre OPAH est concentré. Par conséquent, seuls les biens immobiliers implantés sur ce secteur seront éligibles aux aides complémentaires de notre commune.

### Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la commune de Saint-Aigulin pour le périmètre et en dehors du périmètre de l'OPAH-RU se trouve en page 9 du bulletin.

Toute cette stratégie est directement issue des éléments de diagnostics qui ont précédé la signature de notre ORT (Opération de Revitalisation de Territoire). L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle renforce l'attractivité commerciale, favorise la rénovation du parc de logements, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire c'est tout l'enjeu de ce programme Petites Villes de Demain dont nous bénéficions depuis près de deux ans maintenant.

### Vous avez des projets de rénovation de votre logement ? Voici la marche à suivre :

1- Contactez la maison de l'énergie à Jonzac (Lieu-dit Heurtebise, 17500 Jonzac – Tél : 05 46 04 84 51)

2- Inscrivez vous sur une des permanences régulièrement organisées sur le territoire à Pons, Montendre et Montguyon

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, des visites à domicile sont possibles !

3- Laissez-vous guider par les équipes de notre animateur en charge du programme qui vous accompagnera gratuitement tout au long des étapes de votre dossier et qui se chargera de le déposer auprès de l'ANAH.

## ENVIRONNEMENT

## STOP aux incivilités au quotidien !

Crottes de chiens sur les trottoirs, pause pipi au coin d'une rue pour des messieurs qui ne peuvent attendre, dépôts sauvages de débris en tout genre, agressions verbales, nuisances sonores, dégradation de mobilier urbain, stationnement sur les trottoirs, vitesse excessive en centre-bourg, mégots, déchets sur la voie publique, non-respect des consignes de tri dans les containers poubelles... sont autant d'incivilités qui nuisent à la qualité de vie et qui coûtent cher à la collectivité et aux contribuables.

## Nous disons STOP !

La propreté est notamment l'affaire de tous. Respecter et tenir une Ville propre est un acte citoyen !

Dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie de nos habitants, à l'intérieur de notre commune, nous allons chasser toute forme d'incivilité et ce quelque soit l'âge de ceux qui transgressent les règles de bon sens.

La prévention va progressivement laisser place à **une forme nouvelle d'intervention** afin de condamner ceux qui nuisent à notre bien vivre ensemble.

## La propreté, c'est aussi l'affaire de tous !

Si la Commune met en place d'importants moyens pour garantir un cadre de vie de qualité, il est aussi de la responsabilité des habitants de respecter la rue et l'ensemble des biens publics.



**STOP !**

**AUX INCIVILITÉS**

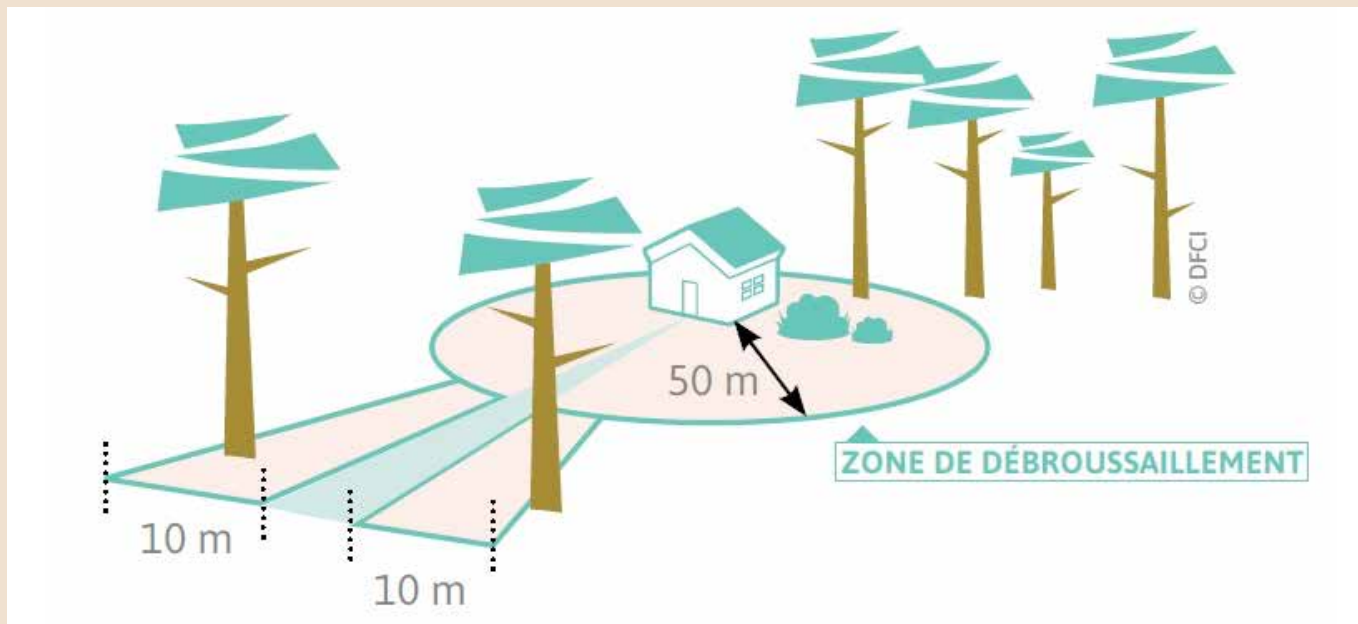
**DORÉNAVANT  
CES PRATIQUES  
SERONT  
AMENDABLES**

**LA RUE C'EST COMME CHEZ NOUS, RESPECTONS-LA !**

**#VillePropre**

## ENVIRONNEMENT

## Obligations légales de débroussaillage

**DÉBROUSSAILLER, CE N'EST PAS TOUT COUPER !**

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine dont la moitié sont dus à des imprudences.

Sécheresse et canicules de plus en plus fréquentes et intenses du fait du changement climatique accentuent le phénomène de risque.

Dans le cadre de la politique nationale de défense des forêts contre l'incendie, les Obligations Légales de Débroussaillage (O.L.D.) s'appliquent dans les massifs forestiers classés à risque feu de forêt par le Plan Départemental de Protection des forêts contre les incendie 2018/2027.

Le maire est chargé du contrôle du respect de ces obligations.

**LE DÉBROUSSAILLEMENT QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation.

Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile pas à une coupe rase, ni à un défrichage.

Le débroussaillage devient la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêts et de végétation.

**QUI EST CONCERNÉ ?**

A Saint-Aigulin, nous le sommes car identifiés comme particulièrement à risque face aux menaces.

A ce titre, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés.

La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de ces obligations. Les agents assermentés (ex : ONF) sont habilités à verbaliser.

Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillage ?

= Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

**POURQUOI EST-CE OBLIGATOIRE ?**

Débroussailler les abords de votre habitation permet de :

- Vous mettre en sécurité, vous et vos biens,

- Sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers
- Participer activement à la lutte contre les feux de forêts et de végétation.
- Protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

**COMMENT JE PROCÈDE ?**

- Couper les arbustes morts et les branches sèches
- Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.
- Elaguer les arbres conservés
- Supprimer les arbustes sous les arbres
- Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.
- Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments
- Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin
- Eloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions
- Eliminer les déchets en déchetterie

Si les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres, une fois réalisés, les travaux suivants correspondent surtout à de l'entretien et de la suppression de broussaille.

Contrairement aux idées reçues, le débroussaillage peut avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité : il permet notamment un apport de lumière au sol qui favorise l'arrivée d'un riche cortège de flore et de faune et la création de corridors écologiques ou de zones d'alimentation pour certaines espèces comme les chauve-souris.

La période la plus appropriée est juste avant la reprise de la végétation, durant les mois de février et mars et lorsque le niveau d'incendie est faible.

**ATTENTION = le brûlage des déchets est interdit !!**

**CONTRÔLE ET SANCTION**

Le non-respect des obligations légales de débroussaillage expose les propriétaires à :

- Un risque de feu ;
- Une mise en demeure de débroussailler ;
- L'exécution d'office des travaux à vos frais,
- Une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€
- 30€ par m<sup>2</sup> soumis à O.L.D non débroussaillé

## COMMÉMORATION

## Cérémonie du 8 mai, place de la Victoire


**Amicale des Anciens Combattants  
& Victimes de Guerre  
Toutes Générations de Feu  
Section de Saint-Aigulin**

C'est sous un ciel menaçant mais avec une température agréable que s'annonce cette cérémonie du 8 mai. La commémoration de la victoire de 1945, devoir de mémoire oblige, a rassemblé au départ de l'ancienne mairie, de nombreux participants : une représentation d'anciens combattants et leurs porte-drapeaux, la délégation des sapeurs-pompiers avec leurs drapeaux, toujours fidèles aux cérémonies, les élus, une importante représentation des enfants de l'école Jean Ferrat encadrés par leur directeur Kevin Francout, des instituteurs et enfin un nombreux public.

La sono d'Olivier accompagne le déplacement vers la place de la victoire avec le chant « *Amazing Grace* ». Devant le Monument aux morts, le président remercie les Saint-Aigulinois de leur présence et encore plus chaleureusement les enfants de l'école et annonce le début de la cérémonie. La montée des couleurs est suivie des allocutions du président et de madame le maire. Le président

dénonce la plus effroyable période de notre histoire de ces six longues années de guerre, notre mémoire doit retenir le courage de ceux qui résistèrent. Avec ses alliés, la France a retrouvé sa liberté et sa place au sein des grandes nations. Mme le Maire rappelle aux enfants l'importance du devoir de mémoire et dénonce le comportement de la Russie. Le chant des Partisans chanté par les élèves est ovationné à deux reprises. Vient le dépôt de gerbes de l'école élémentaire, du conseil municipal des jeunes, des anciens combattants et de la municipalité. Après la sonnerie aux morts, la minute de silence est suivie de la Marseillaise. Ce sont les élèves de l'école qui ont rompu le silence en interprétant La Marseillaise pour rendre hommage à nos morts. S'en suivent de longs et forts applaudissements, à la hauteur de la prestation. Après l'hommage à nos morts les autorités vont saluer les porte-drapeaux et la délégation de sapeurs-pompiers accompagnés du chant « *La Marche des Soldats* ». Pour clore la cérémonie les drapeaux ont rendu les honneurs devant le monument aux morts.

Le président a remercié à nouveau l'ensemble des participants avant de les convier au vin d'honneur offert par la municipalité.

## CENTRE DE SECOURS


**Les travaux de construction du nouveau centre de secours ont enfin commencé depuis le 16 avril, après 2 ans de retard, dans la zone artisanale d'Audet.**

Ils sont prévus de durer 12 mois, hors aléas. Nous espérons un déménagement l'été prochain, été 2024.

Les sapeurs-pompiers de Saint-Aigulin pourront ainsi évoluer dans un environnement, neuf, et surtout fonctionnel, afin d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement des travaux dans les prochains numéros du « *Petit Aigulinois* ».

Capitaine Christophe BONNIN



## EXPOSITION



**Evènement considérable, en cette année 2023, pour le club de Volkswagen des Hotlows, par la reprise tant attendue de leur bourse d'échange de pièces spécifiques à cette marque.**

En effet, cet évènement a dû être suspendu pendant trois années consécutives pour cause de Covid-19.

Mais oublions cette mauvaise période et consacrons-nous plutôt à cette 26<sup>e</sup> édition 2023 qui s'est déroulée dans la plus grande convivialité, comme elle le fût d'ailleurs chaque année jusqu'en 2019.

Pas moins de 225 mètres de tables alignées dans le gymnase accueillait les participants, bardés de leur stock de pièces d'occasion, récupérées, accumulées pendant cette période en sommeil. Toutes ces tables regorgeaient de pièces, miniatures, jouets, T-shirts et autres « goodies » en rapport avec la marque phare.

C'est sans compter que tous nos amis attendaient avec impatience de pouvoir sortir leurs voitures, tout fraîchement rénovées pour certaines, ou qui n'avaient pas eu l'occasion de se retrouver dans des rassemblements depuis plusieurs années. Entre les Coccinelles, les Karmann Ghia, les Types 3, les Combis, les Buggys, près de 200 véhicules étaient garés dans le champ jouxtant le gymnase. A noter la présence d'une belle brochette de modèles 181, également exposés !

L'ambiance était plus forte que jamais, avec ce moment

exceptionnel de convivialité qu'est l'heure où tout le monde a faim et se rend au stand des sandwiches. Ce moment si intense pour les membres organisateurs, mais tellement rempli de bonne humeur, avec rires et plaisanteries de rigueur.

La fréquentation du public n'a pas été en reste non plus, mêlée entre acheteurs potentiels et visiteurs en balade. Cette journée a également été rythmée par les retrouvailles entre amis et les longues discussions, par groupuscules dans les allées ou autour des stands. Il faut dire que ce mouvement autour de ces véhicules typés existe depuis tellement de décennies que les souvenirs vont bon train dans les conversations.

Concernant les Saint-Aigulinoises et Saint-Aigulinois en balade, c'est entre 10h et 14h qu'ils ont particulièrement profité de cet évènement. Après avoir déambulé dans la surface d'exposition, les visiteurs en balade en ont profité pour boire un verre entre amis !

Cet article ne peut être clos sans que les Hotlows et leur président Philippe Manon remercient la commune de Saint-Aigulin pour son accueil exceptionnel depuis toutes ces années de collaboration.

Par conséquent, toute l'équipe des Hotlows étant plus que jamais remotivée vous donne rendez-vous l'année prochaine pour sa 27<sup>e</sup> édition de cet évènement hors du commun.



## HOMMAGE À LUCIENNE DUBREUIL

**Lucienne nous a quitté, le Conseil Municipal et l'ensemble des agents de la commune de Saint-Aigulin adressent leur plus sincères condoléances à sa famille.**

Lucienne a eu une longue carrière comme secrétaire à la commune auprès de 3 Maires Daniel DAVIAUD, Pierre-Paul BOISVERT et Pierre-Jean DAVIAUD.

Elle a travaillé avec René BONNET secrétaire général puis Marcel ARNOUIL.

Bénévole à la bibliothèque, au Secours Catholique et à l'association paroissiale.

Tout notre soutien à l'ensemble de sa famille.

## MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE

## Un Saint-aigulinois médaillé or et argent au concours des MAF 2023

Le 24 mars dernier, s'est tenu au Haillan (33) le concours départemental et régional du Meilleur Apprenti de France en Aménagement paysager.

Un Saint-Aigulinois, Gabin SOUC, apprenti chez EIRL Julien Poirier, et scolarisé à la MFR de l'Entre Deux Mers à La Sauve (33) a obtenu la **médaille d'Or au Concours départemental de la Gironde** et la **médaille d'Argent au**

Concours régional de Nouvelle-Aquitaine.

Les remises de médailles et diplômes ont eu lieu à l'Amphithéâtre Robert Badinter à Bordeaux le 23 mai et 2 juin dernier.

C'est une immense fierté pour sa famille et son maître d'apprentissage. Bravo Gabin !



## PLANÈTE PROPRE

## Opération Saint-Aigulin Propre

Malgré un temps incertain, ce sont quelque trente courageux Saint-Aigulinois et voisins des communes alentours qui ont ramassé les déchets jonchant les rues et fossés de notre village.

La bonne humeur était au rendez-vous et un goûter a été offert par la municipalité afin de clôturer cette belle manifestation.

Notons que la quantité de déchets ramassés était moindre par rapport aux années passées.

Une évolution positive signifiant peut-être une prise de conscience collective.

Merci à toutes les personnes présentes et rendez-vous l'année prochaine !



## MAISON DE SANTÉ

## Une diététicienne nutritionniste D.E. et éducatrice thérapeutique

**Nouveau Professionnel de santé à la Maison de Santé : Léa BURDZINSKA, Diététicienne Nutritionniste D.E et Educatrice Thérapeutique.**  
 Les prises de rendez se font au 06.10.08.39.19  
 ou par mail leamadiet@gmail.com

### QU'EST-CE QU'UNE DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, une diététicienne ne sert pas uniquement à perdre du poids après les fêtes ou à l'approche des vacances!

Léa intervient dans les besoins nutritionnels de la population de tous âges et en toutes situations : la grossesse, auprès des sportifs, les allergies, les troubles du comportement alimentaire, sur différentes pathologies, etc...

Elle vous expliquera les aliments et leurs bienfaits.

Léa vous aidera, selon vos besoins, à prendre ou à perdre du poids, à acquérir des habitudes de vie plus saines tout en gardant la notion de plaisir qui est très importante pour éviter toutes frustrations et, ainsi à vous sentir mieux dans votre corps et votre esprit.

### QU'EST-CE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT ?

L'éducation thérapeutique du patient concerne toute personne ayant une maladie chronique, quel que soit son

âge. Celle-ci vise à aider, à acquérir et à maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie au quotidien. En clair, devenir acteur de sa maladie.

Elle se réalise avec des consultations en amont et en aval, puis sous forme d'ateliers individuels ou collectifs, accompagné ou non d'un proche.

### POURQUOI VENIR CHEZ LA DIÉTÉTICIENNE DE LA MAISON DE SANTÉ ?

Quel que soit votre âge ou votre situation, Léa saura vous apporter différentes solutions, que ce soit par des jeux, par des ateliers qui se réaliseront en individuel, en famille ou en collectif, ou bien à travers des consultations suivies de conseils personnalisés et/ou familial.



### A SAVOIR :

*Depuis le 2 novembre 2022, les enfants de 3 à 12 ans peuvent bénéficier d'une prise en charge par l'Assurance Maladie sous prescription médicale.*

*Certaines mutuelles prennent en charge une ou plusieurs consultations diététiques, à voir auprès de la vôtre.*

### SERVICE CARTE D'IDENTITÉ

#### UN BUREAU EN CHARGE DES PAPIERS D'IDENTITÉ OUVRE DANS NOTRE COMMUNE

Le service est très attendu dans le sud de la Charente-Maritime.

Un nouveau bureau pour renouveler ses papiers d'identité a donc **ouvert ses portes depuis le 5 juin dans les locaux de La Maison des Services à Saint-Aigulin.**

Qu'il s'agisse d'une carte d'identité ou d'un passeport prochainement périmé ou qu'il l'est déjà, profitez-en pour prendre rendez-vous par téléphone au **06.72.93.55.73**

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domi-

cile : **vous pouvez vous rendre dans n'importe quel service communal**, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement ce qui est le cas de Saint-Aigulin.

Parce que la procédure va dépendre de votre situation personnelle (demande de renouvellement, perte, ou création), nous vous invitons à prendre connaissance de la procédure : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Vous pouvez également vous déplacer à la Maison des Services afin que les équipes vous expliquent tout ça de vive voix avant votre prise de RDV.



## FESTIVITÉS

# L'Alliance Saint-Aigulinoise en fête tout l'été !



La Foire de Printemps était de retour à Saint-Aigulin le 27 avril 2023. Ce rendez-vous apprécié des amoureux des plantations a été aussi celle des artisans de nos communes environnantes.

Notre but cette année était aussi de faire découvrir nos artisans locaux. Ils étaient au nombre de 30 exposants répartis autour de **6 univers** : Piscine & Jardin, Habitat & Décoration, Plein air & Loisirs, Arbres fruitiers, plantes diverses, plants & semences, Gastronomie & vins, Shopping & artisanat. C'était l'occasion de découvrir des produits artisanaux, de terroir, ou encore de la gastronomie locale. Bref, dorénavant c'est un rendez-vous incontournable. A l'année prochaine !

La saison estivale va commencer par **nos fameux Marchés Nocturnes**, le premier se déroulera le **vendredi 7 juillet** au Théâtre de Verdre puis les **vendredi 21 juillet et vendredi 4 août** : Musique, danse, animations, stands, buvette et restauration seront présents. N'oubliez pas d'apporter vos couverts !

Deux lotos sont prévus : le **samedi 26 août** et le **samedi 7 octobre** au foyer municipal.

Après l'été, nous nous consacrerons à la préparation de notre **Marché de Noël** qui aura lieu sur deux jours, les **16 et 17 décembre**. Plus d'infos dans le prochain bulletin d'automne. Passez un merveilleux été !

À très bientôt !

asa Mairie de Saint-Aigulin

les **MARCHÉS NOCTURNES**  
LES VENDREDIS  
**07 & 21-07/04-08**

**THÉÂTRE DE VERDRE DÈS 19H**

STANDS ARTISANS, COMMERÇANTS, PRODUITS DE TERROIR, VÊTEMENTS, ACCESSOIRES DE MODE, FOOD TRUCKS...

ANIMATIONS ET RESTAURATION SUR PLACE

**PENSEZ À APPORTER VOS COUVERTS !**

© 2023 - Tous droits réservés - 11 rue de Saint-Aigulin - 08 231 2715

## 21 LA VIE LOCALE

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



#### La fin de l'année scolaire se profile et l'agenda de l'école est déjà bien rempli.

Tous les CM2 se sont rendus au Puy du Fou les 24 et 25 avril. Une magnifique sortie pédagogique qui a permis à nos futurs 6èmes de réaliser un voyage dans le temps. Nous avons pu profiter pleinement de l'ensemble du parc, et cette nuit loin de la maison était une première pour nombre d'élèves. Un soupçon d'appréhension et une grande dose d'excitation ont fait de cette expérience une franche réussite. Chacun est revenu l'esprit chargé d'histoire et de souvenirs.

L'ensemble des autres classes réaliseront elles aussi une sortie pédagogique, à la journée. Les CE1/CE2 et les CE2/CM1 se déplaceront à Bordeaux le 9 juin afin de réaliser différentes activités au cœur de la ville. Les CP et CP/CE1 se rendront quant à eux à la cité fortifiée de Brouage le 12 juin. Les CM1 iront au Paléosite de Saint-Césaire le 20 juin afin de voyager à travers la Préhistoire.

Les deux classes de CM1/CM2 clôtureront leur cycle de rugby le 12 juin en recevant au stade de Saint-Aigulin des classes de Cercoux et La Clotte, elles aussi partenaires du projet. Un tournoi de rugby inter-écoles sera donc organisé. Enfin, les CE2/CM1 finaliseront leur projet voile en se rendant à La Rochelle le 4 juillet pour assister au Tour de la Charente-Maritime à la voile.

Après une magnifique Fête des 100 jours, où petits et grands ont pu relever différents défis sportifs (100 passes avec ballon, 100 tours de terrain, 100 lancers, 100 roulades, 100 châteaux de sable etc.) et après une belle mobilisation des élèves pour la cérémonie commémorative du 8 mai, de nouvelles activités réunissant l'ensemble des six classes ont été prévues par l'équipe pédagogique.

Les 5, 6 et 8 juin, les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 visiteront l'Île Feydeau. M. et Mme MENARD nous accueilleront au sein de leur magnifique propriété, riche en histoire et en biodiversité. Ils nous parleront de la Dronne et nous présenteront le métier de castanéiculteur.

Nous réaliserons le jeudi 22 juin une Journée des Arts. Chaque élève pourra donc participer à différents ateliers et découvrir plusieurs formes d'art à travers la pratique de ceux-ci.

Le mardi 27 juin, toute l'école partira en randonnée sur les sentiers de Saint-Aigulin. Forêts et bords de rivière verront donc passer les presque 140 élèves de l'école sur plusieurs kilomètres. De quoi réaliser une activité physique tout en apprenant et découvrant la nature environnante, si riche et parfois trop méconnue.

Notre Kermesse aura quant à elle lieu le vendredi 30 juin, et nous espérons y retrouver nombre de familles bien décidées à venir passer un agréable moment autour de multiples jeux. Puis, pour terminer l'année scolaire, nous resterons fidèles aux traditions en réalisant nos habituelles « matinées pêche ». Accompagnés des membres de l'Amicale des Pêcheurs de Saint-Aigulin, que nous remercions pour leur disponibilité et leur patience, nous nous rendrons à l'étang situé Rue de Marchais au cours de la dernière semaine d'école.

Voici donc un programme bien rempli pour terminer cette belle année dans la joie et la bonne humeur tout en donnant un maximum de sens aux apprentissages. Une nouvelle fois, nous remercions l'ensemble des partenaires de l'école : municipalité, bénévoles, employés municipaux, associations et entrepreneurs locaux, parents d'élèves...

L'ensemble de l'équipe pédagogique vous souhaite une excellente fin d'année scolaire ainsi que de très belles vacances d'été !



## TOUR DE FRANCE

## Il passera chez nos voisins de La Roche-Chalais

Ce samedi 8 juillet 2023 marquera le début des grandes vacances et sera rythmé par l'étape N°8 du Tour de France qui partira le matin de Libourne et arrivera 201 kilomètres plus loin sur Limoges.

La Roche-Chalais fait partie des communes de Dordogne concernées par le passage, ce qui n'était pas arrivé depuis 1967. La Caravane est attendue pour 11h30 et les premiers coureurs pour 13h30.

La circulation sera donc perturbée et même coupée dans le centre dès 9h30 le matin pour ne rouvrir qu'une heure trente après le passage des derniers coureurs.

L'anticipation sera donc requise pour ce jour en particulier car vous ne pourrez emprunter votre trajet habituel. La circulation sera également affectée car un certain nombre de déviation auront été installées en amont du passage.

Nous vous invitons à anticiper tout ce qui sera nécessaire.

Des pôles d'animation seront proposés sur la place du Puits qui chante et sur la place du Temple sur une partie de la journée. D'anciens coureurs cyclistes ont été sollicités dont Guy Epaud qui contribuera à poursuivre la mémoire collective en partageant ses souvenirs le jour J.

Les majorettes de Saint-Aigulin seront aussi de la partie !

Le domaine de Brahier idéalement situé sur le tracé du passage récemment acheté par l'un de nos producteurs de pineau/cognac proposera également une animation particulière.

En soirée, un marché nocturne viendra clôturer cette journée sur la terrasse.

Un programme festif complet sera prochainement disponible.



## PATRIMOINE ÉCRIT

## Un poème retrouvé

Nous avons récemment fait éditer l'œuvre unique écrite par Jacques Legendre pendant sa captivité en Allemagne, les « *Contes et légendes de la Dronne* », complétés par quelques poèmes de la même époque. Or, nous venons de retrouver un autre poème écrit un an avant sa mort, qu'il sentait alors proche. A ce thème éternel, il donne ici une expression vraiment personnelle et d'une simplicité émouvante, que l'évocation de la Dronne à Audée rend particulièrement attachante pour les Saint-Aigulinois.

*Famille Legendre.*

### c a n i c u l e

Ma Dronne au frais ombrage

rafraîchit mon vieil âge.

Dans le creux de ma main,

l'eau pure du matin

reflète en beaux mirages

les plus belles images

que ma vieille sagesse

arrache à ma jeunesse.

Je bois au fil de l'eau,

écoutant un oiseau,

le breuvage sacré

de mon tendre passé.

Hélas, un jour viendra

où mon dos ne pourra

descendre jusqu'à l'onde

pour goûter d'un vieux monde

le dernier reflet blond

des beaux jours qui s'en vont.

*Audée – 2 août 1971*

## EUROCHESTRIES



## Gothenburg Härlanda Voces & Gothenburg Boys Choir

*Inese Paulsone Johansson a étudié à l'Académie de Musique Lettone Jazeps Vītols à Riga, se spécialisant en direction de chœur et en pédagogie musicale. Elle a été membre de «Kamer...», le chœur des jeunes de Riga, qui a acquis une renommée internationale pour ses performances de grande qualité. Inese est une chef de chœur expérimentée notamment grâce à sa direction de plusieurs chœurs en Suède. Elle est, depuis 2014, directrice artistique du Gothenburg Boys Choir. Ce chœur est une part importante de l'histoire et de la vie culturelle de Göteborg, collaborant avec de nombreuses organisations culturelles.*

Le Gothenburg Boys' Choir a été fondé en 1962 dans la cathédrale de Göteborg par Mme Birgitta Persson, qui a dirigé le chœur jusqu'en 1993. Depuis 1997, il n'est plus liée à la cathédrale, mais travaille dans le respect de son ancienne tradition. Le chœur se compose d'environ 45 garçons et jeunes hommes, âgés de 6 à 25 ans. La chorale est divisée en quatre groupes, en fonction de l'âge et de la voix. Le meilleur groupe est le chœur de tournée, également appelé "chœur de concert". Celui-ci interprète de la musique a cappella ou accompagnée, présentant des styles de différentes époques, en mettant l'accent sur la musique sacrée d'Europe occidentale. Le chœur collabore avec diverses institutions culturelles telles que l'opéra, le théâtre municipal et l'orchestre symphonique de Göteborg.

Le Gothenburg Boys' Choir a pour objectif d'offrir aux jeunes chanteurs un endroit où ils peuvent se dépasser et acquérir une bonne expérience musicale tout en se faisant des amis et en s'amusant.

La directrice artistique depuis 2015 est Mme Inese Paulsone Johansson.

Härlanda Voces existe depuis 16 ans et se compose de 30 chanteurs âgés de 16 à 25 ans.

Le répertoire se compose principalement de musique classique a capella, mais aussi de musique pop et folklorique de différentes parties du monde. La chorale a voyagé en Angleterre, en France, en Suisse, en Pologne, en Italie, en Irlande, en Espagne, en Estonie et en Autriche.

Ces dernières années, Härlanda Voces a interprété de grandes œuvres de son répertoire comme la Passion

selon Saint-Jean de Bach, le Requiem de Mozart, le Requiem de Fauré, le Requiem de Lloyd Webber, le Requiem de Duruflé et a chanté lors de la remise du prix pour le développement durable de la ville de Göteborg, le "Gothenburg Globe Award". Le chœur collabore souvent avec des musiciens de l'Orchestre symphonique de Göteborg.

En 2016, Härlanda Voces a remporté le premier prix dans la catégorie des chœurs de jeunes au festival de chœurs de Calel-la, en Espagne. Lors du concours international de chœurs de Cracovie en 2022, il a remporté le premier prix et le diplôme d'or dans sa catégorie.

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORCHESTRES DE JEUNES

# Eurochestries

fusions musicales

MERCREDI 2 AOÛT 2023

Chœurs Gothenburg Boys & Härlanda Voces  
• Suède •

## SAINT-AIGULIN

EGLISE SAINT-FORT / 20H30

Tarifs : 10€ / gratuit jusqu'à 15 ans  
Contact et renseignements : 06 83 05 91 48  
Billetterie sur place à partir de 19h30  
Organisateur : Mairie et Association Art Culture Loirins (A.C.L.)

WWW.EUROCHESTRIES.ORG/17

Logos des partenaires : La Charente Maritime, Région Nouvelle-Aquitaine, PONS, etc.

### ROCKSCHOOL - AMSA

**Samedi 6 mai** le tremplin du Pleïart a rendu son verdict, avec exceptionnellement deux gagnants ex-aequo **WEB & DARK DOGS**, qui joueront donc au festival Pleïart qui aura lieu les 8 & 9 septembre prochain !

Nous tenions à féliciter tous les groupes et artistes de cette très belle soirée, merci pour leur gentillesse, leur générosité et leur bonne humeur ! Nous allons également garder à l'oeil AKM et Alex & Jac qui ont fait une très belle prestation !

Merci aussi à vous d'être venus nombreuses et nombreux soutenir les groupes et merci à l'ensemble des bénévoles !



**Le 17 juin prochain** les élèves de la rockschool du Kayak seront à l'honneur pour fêter la fin de la saison et pour jouer les morceaux qu'ils ont appris tout au long de cette année !

C'est à partir de 20h, c'est gratuit, en extérieur si le temps nous le permet.

Restauration et buvette sur place !

Alors vous venez ?

### AMICALE DES POMPIERS

#### Y'A DE LA JOIE !

Cela faisait longtemps qu'il n'y avait pas eu de «Bal des Pompiers» à Saint-Aigulin, c'est même peut-être une première !

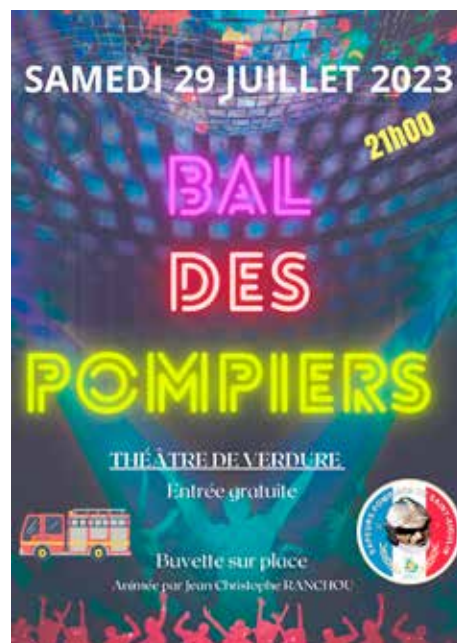
**Venez-nous rejoindre le Samedi 29 Juillet 2023 à partir de 21 heures au Théâtre de verdure de Saint-Aigulin.**

Venez en famille, entre amis, petits et grands...

Soirée animée par « DJ J.C Ranchou » - Entrée gratuite

Nous vous attendons avec le plus grand des plaisirs

A très vite et en musique !



### ART, CULTURE E LOISIRS

**C'est dans une ambiance très conviviale que les adhérents de l'association ART, CULTURE et LOISIRS se sont réunis le vendredi 14 avril 2023, pour leur assemblée générale.**

Après avoir observé une minute de silence à la mémoire de Suzanne Dufourcq décédée le 9.11.2022, la présidente, Dany Cellier ouvre la séance à 18h30 en remerciant vivement toutes les adhérentes et adhérents présents (et représentés) pour leur fidélité et leur implication tout au long de l'année.

La Présidente donne lecture du rapport moral et d'activités 2022.

Pour l'année 2023, le conseil d'administration a décidé de ne pas augmenter la cotisation.

La trésorière, Marie-José Grimaud souligne que les ressources de l'association proviennent principalement de la subvention municipale, des adhésions, d'éventuels bénéfices réalisés lors des activités. Elle donne ensuite lecture du bilan financier qui fait apparaître des finances saines et maîtrisées. Le bilan est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

La Présidente présente le budget prévisionnel 2023. Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023.

Composition du Conseil d'Administration 2023 :

Dany Cellier, Monique Blazquez, Maryse Bénoteau, Angélique Cellier.

Michel Veuille, Marie-Josée Grimaud, Jean-Pierre Grimaud,

Patrice Pelet, Jacques Beinse, Hélène Legendre, Yves Reigner

Présidente : Dany Cellier

Vice - présidente : Monique Blazquez

Secrétaire : Maryse Bénoteau

Secrétaire adjoint : Jean-Pierre Grimaud

Trésorière : Marie-Josée Grimaud

Trésorière adjointe : Angélique Cellier

L'ordre du jour étant épuisé à 19h30, la présidente lève la séance. Pour clôturer la soirée, les adhérents se sont retrouvés autour d'une table pour partager un apéritif dînatoire au cours duquel les projets se sont précisés dans la bonne humeur !

**Dany Cellier : 06 83 05 91 48**

**E-mail : mcdany@free.fr**





### LA BOULE AIGULINOISE



Suite aux assemblées extraordinaire et ordinaire qui ont entériné la démission du bureau actuel et de son président, un nouveau bureau a été constitué en date du 12 mai 2023 dont la composition est la suivante :

Président : Guy GODELU

Vice-Président : Laurent RULIN

Trésorier : Alain AUBIER

Trésorier Adjoint : Dominique SOUC

Secrétaire : Frédéric TARIS

Secrétaire Adjoint : José CHAGNEAU

Responsable achats : Jean-Louis ANGLADE

Responsable concours : Patrick MANON



### KARATÉ CLUB



**La saison entame sa dernière ligne droite. De ce fait, nous réfléchissons déjà à l'année prochaine et aux différentes activités que le club proposera à ses adhérents.**

Pour ce faire, le club s'investit dans le partenariat associatif, afin d'accroître la diversité et l'échange sportif. La section fitness est en hausse permanente de nouveaux participants. Cette pratique sportive ludique permet à tout un chacun d'augmenter ses performances musculaires et cardiaques rapidement. En plus des bienfaits musculaires, cette activité vous aidera à affiner votre silhouette. A ce propos, par l'initiative de Senseï Christophe a été organisé une soirée « PARCOURS » le 30 mai, qui incluait plusieurs ateliers de travail.

La section enfant tient ses promesses avec un groupe d'élèves assidus. Les révisions s'enchaînent pour le passage de grade de la fin de saison.

De nombreux stages karaté traditionnel ont été réalisés, du stage tous grades aux stages plus expérimentés.

Toujours aussi enrichissants, ces week-ends de travail permettent le partage de notre pratique et à pour but d'échanger, afin de se perfectionner.

A ce propos, **les 21, 22 et 23 juillet 2023, le stage national s'effectuera à Saint-Aigulin**, dirigé par Jean-Louis ALBERT, 6<sup>e</sup> Dan et directeur technique national.

Depuis quelques années, la surface au sol du dojo se dégradait et rendait compliquée notre activité sportive. Nous remercions Madame Le Maire et l'ensemble du conseil municipal pour l'investissement consenti à cette nouvelle surface.

Venez à la rencontre de ce sport plein de sagesse et de maîtrise.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le vendredi 30 juin 2023 au Dojo**

Les horaires sont les suivants :

- COURS ADULTES :  
le lundi 19h00-20h30 et vendredi 19h00-20h30.
- COURS ENFANTS :  
le vendredi 17h45-20h00
- COURS BODY KARATE :  
le mardi 19h00-20h30 et jeudi 19h00-20h30

**Renseignements : Toutes les informations sur le Site Internet : <http://staigulin.karate.free.fr>**

**ou par Téléphone en soirée.**

**Christophe JONGES**

**Président/Enseignant : 06 51 84 83 40**

A bientôt.

### MAJORETTES DE SAINT-AIGULIN



**Le week-end Pascal a été cette année encore riche en émotion pour neuf de nos majorettes, puisqu'elles ont pu participer au Championnat de France, organisé par l'AMF, dans la jolie ville de Vierzon (18).**

Après avoir cumulé des dizaines d'heures d'entraînement, elles ont pris la route pour un périple de quatre heures, les menant dans le Cher. Arrivées vendredi pour les inscriptions officielles, elles n'ont pu se confronter au praticable que le lendemain matin afin de parfaire les derniers détails de leurs chorégraphies.

Le samedi après-midi, a d'abord été consacré à la présentation des 14 groupes présents, déambulant devant un public d'amateurs ravis du spectacle, puis se présentant en rang devant les tribunes accueillant les invités d'honneur, élus de la ville et du département ainsi que quelques journalistes locaux.

Enfin vers 16h30, la compétition a été officiellement ouverte par les parades pour le plus grand plaisir de tous. Dimanche, nos majorettes ont pu exprimer leur talent, malgré quelques contrariétés extérieures venues ébranler leur concentration.

Lundi matin, après la danse des mascottes, où notre Majo'lin a su exprimer ses compétences, il était temps de faire place à la remise des prix.

Nos majorettes rentrent avec un beau palmarès :

- Médaille d'Argent en Duo bâton junior majorette traditionnelles,
- Médaille d'Argent en Mini Formation club bâton majorettes traditionnelles,
- Médaille de Bronze en Solo 2 bâtons sénior majorettes sport,
- Médaille de Bronze en Duo bâtons séniors majorettes traditionnelles,
- Médaille de Bronze en Mini Formation sénior majorettes traditionnelles,
- 4<sup>e</sup> place en Duo Pompons juniors majorettes traditionnelles et Formation club pompons majorettes traditionnelles.

Après tout le travail accompli et quelques jours de vacances pris au retour du championnat, l'équipe a déjà à l'esprit la préparation du Championnat de France 2024...

Majorettes de Saint-Aigulin,  
*Bien plus qu'une passion.*

### NOUVELLE ASSOCIATION : FUTSAL

Nous venons de faire notre arrivée en tant qu'association dénommée « **Futsal de Saint-Aigulin** ». Celle-ci va vous permettre de découvrir avec nous une toute nouvelle pratique sportive au sein de notre commune et c'est avec immense plaisir que nous accueillerons toutes les personnes intéressées par ce sport qui se pratique en salle ou sur un citystade.

Le but de cette association est de passer du bon temps tous ensemble en pratiquant une activité sportive. Elle vous apportera du bien-être et fera renaitre pour certains leur côté athlète.

Il est important de s'entretenir quoi de mieux que de le faire en équipe !

**Si vous aussi vous voulez venir « taper le ballon » avec nous, n'hésitez pas à me contacter au : 06 58 32 20 78**

M. Lukas Vaurat - Président

*Un grand MERCI à la Mairie de Saint-Aigulin d'avoir*

*permis à ce projet associatif de se concrétiser et de mettre à disposition les moyens nécessaires pour exercer ce sport.*

*Nous en sommes très reconnaissants.*



## 27 LA VIE ASSOCIATIVE

### PAS ET GALOP



**L'Association Pas et Galop en Saintonge a organisé pour la première fois une course d'endurance le week-end du 6 et 7 mai 2023 sur la commune de Saint-Aigulin et ses alentours.**

Trois beaux parcours de 10, 20 et 30 km ont permis aux concurrents de découvrir notre territoire vallonné. Leur satisfaction nous a grandement soutenu dans notre démarche.

3 mois de travail préparatoire et la coordination d'une trentaine de bénévoles (dont les signaleurs des bords de route qui sécurisaient les passages dangereux) ont été nécessaires pour assurer cette course.

Une cinquantaine de cavaliers et meneurs ont été accueillis sur le site du domaine des baraïls dont ils ont remarqué la beauté des lieux.

Le bilan de cette action est donc totalement positif : aucun incident, et beaucoup de plaisirs offerts et partagés. Une 1<sup>re</sup> édition inscrite sous le joug de la réussite !

Amis locaux, curieux ou amoureux des chevaux, nous vous donnons à présent rendez-vous pour notre prochaine randonnée dite "Des Amoureux", à **La Genétouze, les 26 et 27 août prochain !**

### COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes profite de l'arrivée de l'été pour vous rappeler quelles prochaines manifestations, il organise :

- **Fête de la musique le 24 juin avec son feu de Saint-Jean**
- **Soirée moules frites le 13 juillet** avec inscription à la Maison France Services (MFS) ou au 06 22 42 74 76
- **Soirée jambon braisé le 14 août** avec inscription à la Maison France Services (MFS) ou au 06 22 42 74 76
- **Fête des vendanges le 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre** avec brocante le dimanche 1<sup>er</sup> octobre.

Les membres du comité des fêtes comptent sur votre implication et espèrent vous retrouver nombreux à ces manifestations !



### MATERNELLE



## Portes ouvertes organisées

le samedi 1<sup>er</sup> juillet de 16h à 18h

**ATTENTION LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT AVOIR ÉTÉ RETIRÉ AVANT EN MAIRIE POUR LES ENFANTS NÉS À PARTIR DE 2020.**

### CLUB DE NATATION



#### NOUVEAU BUREAU !

Après 29 ans de bons et loyaux services, Brigitte Arnaud et son équipe, ont décidé de mettre un terme à leur engagement associatif de la piscine.

Saluons le gros travail de cette équipe qui a su développer un club de natation aux multiples victoires dans les compétitions estivales et former de nombreux jeunes à la natation.

C'est donc un nouveau bureau qui reprend le flambeau, sous la houlette de Patrick Arnouil et Catherine Sirey auxquels sont venus se joindre d'autres personnes lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 24 avril 2023, avec un projet plutôt porté sur le loisir aquatique :

« Développer la natation loisirs auprès de personne de tout âge de 7 à 77 ans et offrir à tous la possibilité d'entretenir sa forme par des activités aquatiques. »

La projection des travaux de la piscine étant maintenant lancée, cela nous laissera le temps de consolider ce projet. Toujours est-il que pour cette année 2023, les jeunes saint-Aigulinois qui voudront nager et rejoindre une dynamique de club pourront bénéficier de la piscine de la Roche-Chalais où des entraînements seront dispensés par le club de natation : les mardis, mercredis, jeudi et vendredi de 10h00 à 11h30

Au plaisir de vous retrouver dans les bassins !

**Pour toutes infos :**

**Patrick Arnouil - 06 76 94 22 51**

**Catherine Sirey - 06 88 12 69 34**

### TENNIS CLUB



**JEU SET ET MATCH pour Jeannine HAULTCOEUR, après de nombreuses années de combat, Jeannine nous a quitté, les amis du tennis adressent ses condoléances à la famille.**

Le président félicite les 20 enfants petits et grands sportifs pour leur assiduité de septembre à juin sur les courts, et leur donne rendez vous à la rentrée de septembre.

Il sera possible de renouveler son inscription, à partir du mercredi 13 septembre au club house (de 13 h30 à 16 heures).

#### Résultats du championnat régional de printemps :

Equipe messieurs : l'équipe termine 2<sup>ème</sup> sur 6 équipes

Equipe Filles : championnat non terminé

**Lotos : au foyer municipal à 20h30 : le samedi 19 août et le samedi 09 septembre 2023**

**Du 1<sup>er</sup> au 14 juillet**, sera organisé le tournoi de tennis « Homologation FFT »

ADULTES, participation des JEUNES au tournoi à partir de 13 ans (NC à 4/6).

#### **NOUVEAUTE : du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 2023**

Tournoi JEUNES de 11/12 ans filles et garçons, (NC à 30/1 inclus)

Venez encourager les joueuses et les joueurs, l'entrée est gratuite !

Bonnes vacances à nos petits et grands champions.

Le président

Albert Sandré - 06 77 24 52 78

### AMICALE DES PÊCHEURS

Comme chaque année, les élèves de l'école élémentaire Jean Ferrat passeront une matinée à la pêche à l'occasion de la dernière semaine scolaire. L'occasion pour certains de découvrir la pratique qui deviendra peut-être pour partie d'entre eux un loisir ou peut-être une passion. Près de 130 élèves répartis en trois groupes, sur trois matinées, accompagnés de leurs professeurs des écoles et de parents seront accueillis par les membres de la société de pêche qui fournira pour l'occasion matériel et conseils.

**Le 14 Juillet**, le traditionnel concours de pêche sera organisé sur les bords de la Dronne. Pour rappel, celui-ci est ouvert à toutes et tous - petits ou grands. La seule condition requise est d'avoir une carte de pêche qui se retire auprès du buraliste de la commune (en plus de la bonne humeur).

Bel été !

Belles pêches !



### ARHSA



#### L'ARHSA reprend ses activités avec la visite guidée d'une cité voisine que nous avons appris à mieux connaître : LIBOURNE.

Le mercredi 3 mai, le lieu de rendez-vous était l'esplanade de la confluence. C'est à cet endroit que l'Isle rencontre la Dordogne. De là, une vue magnifique s'offre sur la Dordogne et les neuf arches du grand pont (220m), l'ancien port et ses quais et de l'autre côté la porte du Vieux-Port et sa tour. Ces murailles constituent les vestiges de l'ancienne bastide dont on peut encore admirer la place carrée à arcades bordée de maisons des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et en particulier l'Hôtel de ville du XV<sup>e</sup> siècle.

Tout près de là, l'église Saint-Jean Baptiste, en pleins travaux, ne nous sera pas accessible et nous ne pourrons pas voir la Sainte Epine qui s'y trouve, cadeau de Charlemagne à la ville.

De retour à l'Hôtel de ville, nous montons par un bel escalier à la salle du conseil et à la somptueuse salle des mariages.

Enfin, nous allons au deuxième étage pour une visite

commentée du musée des Beaux-Arts, qui comporte trois salles. Ce musée d'archéologie, peinture et sculpture doit sa création en 1818, à un Libournais, le duc Decaze, ministre de Louis XVIII, qui a puisé dans les réserves du musée du Louvre. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, la collection s'est enrichie de legs et de dons d'œuvres d'artistes originaires de la ville comme Nicolas Gibouin, Théophile Lacaze et surtout René Princeteau.

Cette agréable sortie de printemps se termine par un verre de l'amitié pris sur la place Abel Surchamp, permettant aux nouveaux venus de faire connaissance avec les anciens adhérents.

Nous nous retrouverons tous, et encore plus nombreux à l'occasion de notre grande sortie annuelle, en bus, qui aura lieu le mardi 27 juin pour une journée entière à Royan. Les amateurs d'histoire et de patrimoine seront les bienvenus, même s'ils ne sont pas adhérents de l'ARHSA.

**Pour tout renseignement :**

**D. Cusentino : 05 46 04 90 27**

**A-M. Chatain : [annemarie.chatain@sfr.fr](mailto:annemarie.chatain@sfr.fr)**

### A.I.P.E. DU COLLÈGE

La fin de l'année scolaire arrive à grands pas, il est temps pour nous de faire le bilan de celle-ci :

- Deux lotos, une bourse aux jouets, participation au Marché de Noël, autant d'actions qui nous ont permis cette année de participer au financement du séjour en Espagne pour les niveaux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Avant que l'année scolaire ne se termine, nous serons heureux de rencontrer les parents de nouveaux élèves à la rentrée prochaine, lors de la matinée **portes ouvertes du collège organisée le 17 juin** prochain.

Enfin pour clôturer cette année scolaire, nous donnons rendez-vous aux collégiens **le 4 juillet en soirée** pour le traditionnel bal de fin d'année

Je profite de cette tribune pour remercier tous les

parents d'élèves actifs dans notre association et invite tous les nouveaux qui souhaiteraient nous rejoindre à prendre attache.

Valérie DENAUD,  
*Présidente de l'association des parents d'élèves du collège*

**Association Indépendante des Parents d'élèves**  
**du Collège**  
**Bernard Roussillon**

## ADMINISTRATION

## ● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo  
 Permanence à Saint-Aigulin : **05.46.70.09.97**  
 Lundi et vendredi de 14h à 16h30  
 Permanence à St-Martin d'Ary : **05.46.04.45.97**  
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
 Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

## ● ASSEDIC

[www.assedic.fr](http://www.assedic.fr) et le 3949

## ● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30  
 Point Internet : Visio accueil  
 Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

## ● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - 17500 JONZAC  
**05.46.48.00.05**  
 t017029@dgfip.finances.gouv.fr

## ● CONCILIEUR

Monsieur François HERNANDEZ  
 Permanence tous les 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois entre 9h et 12h à Montguyon.  
 Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

## ● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU  
**05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86**  
 Courriel : [maudureau.ml@haute-saintonge.org](mailto:maudureau.ml@haute-saintonge.org)  
 ou [contact.ml@haute-saintonge.org](mailto:contact.ml@haute-saintonge.org)  
 Rendez-vous : Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**  
 ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

## ● M.F.S (Maison France Services) :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**  
 Permanences : CPAM - Pôle Emploi  
 CAF - Mission locale - MSA  
 Permanence des finances publiques :  
 le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

## ● MAISON DES SERVICES :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**  
 Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
 Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h  
 Samedi 9h à 12h30

## ● SÉCURITÉ SOCIALE :

## • C.P.A.M.

4 rue René Cassin - 17114 Saintes  
 Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

## ● MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

## ● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin  
 SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**

## ● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :  
 58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**  
 Conseillère en insertion : Marie-France GUENON  
 Antenne de Montguyon :  
 32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

## VIE PRATIQUE

## ● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry  
**05.46.48.37.67**

## ● CABINETS INFIRMIERS

MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie  
 44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**  
 Soins au cabinet sur rendez-vous  
 Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène  
 2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**  
 Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

## ● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme JULLIEN Véronique et Mme DENOUVION Léa  
 Maison de Santé Pluridisciplinaire  
 Place de Verdun  
**05.46.04.88.25** - sur rendez-vous

## ● CABINET MÉDICAL

Docteurs BILLET Christelle et PETTES Sandrine  
**05.46.04.88.11**  
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun  
 Docteur BOUMAZZOUGH Abdelaziz  
**06.23.14.12.65**  
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

## ● MÉDECINS DE GARDE

**05.46.27.55.20**  
 En cas d'urgence seulement, faites le 15

## ● KINÉSITHÉRAPIE

Mlle SZÁNTÓ Andréa  
 Clémence BRIERE  
 3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**

## ● OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andréa  
 3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**

## ● POMPES FUNÈBRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**  
 QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

## ● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

## ● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile  
 17270 Saint-Martin-d'Ary :  
**05.46.04.52.26**

## ● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h  
 et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h à 12h  
 Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

## ● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine  
**06.62.26.33.38**

## ● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.  
 Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**

## ● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS  
**05.46.04.83.17** ou **06.70.12.84.65**

## ● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge  
 Docteurs COENEN Katrien, DE WEER Koen  
 et MASSONI Sabrina  
**05.46.04.83.66**

## NUMEROS UTILES

## ● GENDARMERIE

Montguyon : **05.46.04.10.13**  
 Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

## ● AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30  
 et de 14h à 17h  
 Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

## ● CONCILIEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE  
 Permanence 2<sup>e</sup> mardi du mois à Montguyon  
 de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie  
 au **05.46.86.47.17**  
 et à Montendre de 13h30 à 17h  
 RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

## ● POMPIERS

Faites le 18. - Portable le 112

## ● S.O.S. Essaims

- Léger Destruction Montguyon - **06.60.05.71.03**
- Claude Gombaud Le Fieu - **06.09.79.01.90**
- X'TREME La Roche-Chalais - **06.88.38.43.55**

*Prestation couverte par la cotisation communale pour l'ensemble des habitants de la commune.*

## ● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais  
 Tél. : **05.53.91.46.09**

## ● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi  
 De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
 Tél. : **05.46.70.43.64**

## PHARMACIES



## ● PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin  
 Tél. : **05.46.04.80.32**

## ● PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon  
 Tél. : **05.46.04.10.06**

## ● PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais  
 Tél. : **05.53.91.42.47**

## ● PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye  
 Tél. : **05.53.90.42.08**

## ● PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux  
 Tél. : **05.46.04.71.28**

## PHARMACIES DE GARDE :

**www.3237.fr**  
 Gratuit



# AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

## JUIN

**Samedi 10 :** Tour du Canton (cyclisme)  
autour de la commune

**Dimanche 14 :** Concert chorale  
L'ensemble vocale de la Dronne  
Église Saint-Fort - 15h30

**Samedi 17 :** Loto inter-associations  
au Foyer municipal

**Vendredi 23 :** Kermesse Maternelle  
au Foyer municipal

**Samedi 24 :** Fête de la Musique  
au Théâtre de Verdure

**Vendredi 30 :** Kermesse École Jean Ferrat  
au Foyer municipal

## JUILLET

**Samedi 01 :** Portes ouvertes Maternelle  
de 16h à 18h

Loto de la Maternelle  
au Foyer municipal

**Dimanche 02 :** 12 heures de ballade en  
Haute Saintonge de 7h15 à 16h  
RDV 7h Théâtre de Verdure – Saint Aigulin  
45kms de randonnée en 4 étapes

**Vendredi 07 :** Marché nocturne  
au Théâtre de Verdure – à partir de 18h

**Samedi 08 :** Passage du Tour de France  
à La Roche-Chalais + Marché nocturne  
à la terrasse

**Samedi 08 :** Loto de la Chasse  
au Foyer municipal

**Jeu**di 13 : Soirée Moules–frites  
+ feu d'artifice

au Théâtre de Verdure – à partir de 18h

**Vendredi 21 :** Marché nocturne  
au Théâtre de Verdure – à partir de 18h

**Samedi 17 :** Loto Football  
au Foyer municipal

**Samedi 29 :** Bal des Pompiers  
au Théâtre de Verdure – à partir de 21h

## AOÛT

**Merc**redi 02 : Concert Eurochestreries  
Avec les Chœurs Gothenburg Härlanda  
Voces et Gothenburg boys (Suède)  
Église Saint-Fort - 20h30

**Vend**redi 04 : Marché nocturne  
au Théâtre de Verdure – à partir de 18h

**Samedi 05 :** Loto Inter–association  
au Foyer municipal

**Lund**i 14 : Soirée Jambon braisé  
au Théâtre de Verdure – à partir de 18h

**Samedi 19 :** Loto Tennis club  
au Foyer municipal

**Samedi 26 :** Loto de l'ASA  
au Foyer municipal

## SEPTEMBRE

**Samedi 02 :** Loto des Majorettes  
au Foyer municipal

**Samedi 09 :** Loto Tennis club  
au Foyer municipal

**Samedi 16 :** Loto des Majorettes  
au Foyer municipal

**Lund**i 18 : Don du Sang  
au Foyer municipal

**Samedi 29 :** Loto des Pompiers  
au Foyer municipal

**Du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre :**  
Fête des Vendanges  
Place de la Victoire et place de Verdun  
Brocante le 1<sup>er</sup> octobre

## MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,  
messe à 10h30 à Saint-Aigulin

### JUIN

**Samedi 17 :** St-Martin-de-Coux (18h30)

### JUILLET

**Samedi 1 :** Le Fouilloux (18h30)

**Samedi 15 :** La Barde (18h30)

**Samedi 22 :** Boscammant (11h)

### AOÛT

**Samedi 5 :** St-Martin-de-Coux (18h30)

**Mardi 15 :** Saint-Aigulin (10h30)  
Fête de l'Assomption

**Samedi 19 :** St-Martin-de-Coux (18h30)

### SEPTEMBRE

**Samedi 2 :** Le Fouilloux (18h30)

**Samedi 16 :** La Barde (18h30)

Tél. : 05.46.04.80.50

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissesaintaigulin.e-monsite.com



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Néant

### MARIAGES

GRIFFON François Frédéric  
et LAMBERT Eve  
marié le 27 mai 2023

### DÉCÈS

PALACIO Christian, Raymond  
décédé le 7 Avril 2023  
à l'âge de 82 ans

VERGER Sylvie, Roberte  
décédée le 16 Avril 2023  
à l'âge de 69 ans

BRASLERET Guy, Albert  
décédé le 23 Avril 2023  
à l'âge de 81 ans

LOUIS DIT LERICHE Jeannine, Madeleine  
épouse HAULTCOEUR  
décédée le 6 Mai 2023  
à l'âge de 82 ans

PINET Lucienne veuve DUBREUIL décédée  
le 22 Mai 2023  
à l'âge de 89 ans



Retrouvez toutes  
les informations et  
alertes de la mairie  
sur PanneauPocket

MAI > AOÛT 2023

# L'ÉTÉ

## À SAINT-AIGULIN

**4 MOIS  
D'ANIMATIONS  
GRATUITES\***

**FESTIVITÉS,  
CONCERTS,  
DANSE...**



PROGRAMMATION ET RENSEIGNEMENTS SUR :  
[www.saint-aigulin.fr](http://www.saint-aigulin.fr)

 Commune de Saint-Aigulin



COMMUNE DE  
SAINT-AIGULIN

## > Les Rendez-vous de l'été

### > MAI

Samedi 6 / Le Kayak

**Tremplin musicales actuelles :**

**Alec & Jac - Dark Dogs - AKM - WEB**

à partir de 21h - Tarif libre - organisé par Pleiart et l'AMSA

Dimanche 14 / Église Saint-Fort

**Concert chorale : Au cœur du Lary**

à partir de 15h30 - organisé par la chorale « Au cœur du Lary »

Du 18 au 21 / Place de la Victoire et place de Verdun

**Fête du Printemps**

toute la journée - organisée par le Comité des Fêtes

GRATUIT

**Brocante - le dimanche** - Toute la journée

Jeudi 18 / Église Saint-Fort

**Concert : Chorale chinoise de Paris**

à partir de 17h30

### > JUIN

Dimanche 11 / Église Saint-Fort

**Concert chorale :**

**Ensemble vocale de la Dronne**

à partir de 15h30 - organisé par « l'ensemble vocale de la Dronne »

Samedi 17 / Le Kayak

GRATUIT

**Concert de la Rockshool**

à partir de 18h - organisé par l'AMSA et Adonf

Samedi 24 / Théâtre de Verdure

GRATUIT

**Fête de la musique**

à partir de 19h - organisée par le Comité des fêtes

### > JUILLET

Du 1<sup>er</sup> au 9 / Tennis Club

GRATUIT

**Tournoi de tennis «Jeunes 11/12 ans»**

organisé par le Tennis Club

Du 1<sup>er</sup> au 14 / Tennis Club

GRATUIT

**Tournoi de tennis «Homologation FFT»**

organisé par le Tennis Club

Vendredi 7 / Théâtre de Verdure

**Marché nocturne - Animation gratuite**

à partir de 18h - organisé par l'A.S.A.

Samedi 8 / La Roche-Chalais

GRATUIT

**Passage du Tour de France**

**Étape Libourne- Limoges**

à partir de 8h + Marché nocturne sur la terrasse

Jeudi 13 / Théâtre de Verdure

**Soirée Moules-frites - Feu d'artifice**

à partir de 18h - organisée par le Comité des Fêtes

Vendredi 21 / Théâtre de Verdure

**Marché nocturne - Animation gratuite**

à partir de 18h - organisé par l'A.S.A.

Samedi 29 / Théâtre de Verdure

GRATUIT

**Bal des Pompiers - Animation gratuite**

à partir de 21h - organisé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers

### > AOÛT

Mercredi 2 / Église Saint-Fort

**Les Eurochestreries : 60 choristes**

Avec le Chœur Gothenburg Härlanda Voces and Gothenburg boys (Suède)

à partir de 20h30 - organisée par l'A.C.L.

Vendredi 4 / Théâtre de Verdure

**Marché nocturne - Animation gratuite**

à partir de 18h - organisé par l'A.S.A.

Lundi 14 / Théâtre de Verdure

**Soirée Jambon braisé - Animation gratuite**

à partir de 18h - organisée par le Comité des Fêtes